



Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle,

Messieurs les représentants de l'association «Ceux du Pharo»

Madame la présidente de l'APE

Mesdames et messieurs les représentants des personnels,

Chers parents d'élèves

Chers élèves

En cette semaine des lycées français du monde, où partout sur les cinq continents les établissements mettent en valeur ce qu'ils font de meilleur, c'est un grand honneur pour moi de rendre un hommage au Docteur Michel Raoux, médecin coopérant, père fondateur du Lycée La Fontaine.

Un samedi de mai 1962, à l'initiative de ce jeune médecin capitaine, responsable d'un des deux services de médecine de l'hôpital de Niamey, une cinquantaine d'expatriés se retrouvait au Grand hôtel, face aux rives du Niger, afin d'étudier la mise sur pied d'une école primaire privée, au programme d'enseignement primaire relevant du Ministère de l'Éducation nationale du Niger mais conforme aux normes et aux programmes en vigueur en France.

Avertis par le bouche à oreilles, les parents affluèrent et en fin de séance, ils étaient 110 à assister à cette assemblée fondatrice.

Il faut savoir qu'en 1962, la jeune république du Niger a seulement deux ans d'existence. Elle a hérité d'un système scolaire décapité. En effet, la puissance coloniale avait instauré un système scolaire à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest Française : Des écoles primaires partout mais des collèges et lycées exclusivement dans les capitales de la côte et les universités en France. Au moment de l'indépendance, les territoires de la côte (Guinée, Togo, Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire) héritent de collèges et de lycées et ceux de l'intérieur de pas grand-chose. Le Niger se retrouve parmi ceux – là.

Il existe cependant des institutions scolaires secondaires au Niger mais elles sont confessionnelles et privées comme l'école Cathédrale pour les garçons et l'école des sœurs pour les filles (école des sœurs qui correspond aujourd'hui au Lycée Mariama).

Dans l'Etat laïc qu'est le Niger, tout est donc à construire. Il faudra attendre la publication des accords de coopération entre le Niger et la France, en avril 1961, pour comprendre que dans un contexte très tendu de guerre froide et de soubresauts post-coloniaux (la guerre d'Algérie n'est pas encore

terminée), le Niger et la France restent des alliés, leurs relations demeurent fortes et amicales.

La question de la scolarisation des enfants est donc posée. Le 22 mai 1962, à l'initiative du Docteur Raoux, est créée l'ASPN (Association Scolaire Privée du Niger) dont l'objectif était de créer une école amenée à se développer au-delà des seuls enseignements primaires : Ce sera le cours La Fontaine.

Dans une Afrique où la tradition orale est forte, les contes et les fables ont une vertu particulière dans l'éducation de l'enfant, en remettant aux jeunes les clés pour déjouer les tours des vilains et en mettant en valeur les ruses pour trouver le chemin du bonheur. Le choix du fabuliste Jean de la Fontaine a semblé être parlant pour les nigériens et pour les français.

Les autorités nigériennes sont favorables à cette création car ils y voient la création d'un collège et d'un lycée à terme ; l'Ambassade de France soutient également fortement le projet.

Le problème de la localisation du cours La Fontaine se pose. Une entreprise locale propose la location d'un terrain loti. L'ASPN propose de construire des bâtiments sur un terrain dont elle dispose avec l'aide des services de coopération de l'Ambassade.

L'Ambassade de France préfère que l'école soit construite sur un terrain qui lui appartient à Yantala. Mais l'ASPN souhaite conserver son indépendance. L'école s'installera finalement temporairement sur un terrain situé sur la route de l'aéroport et en 1964, la République du Niger, dont beaucoup de cadres sont scolarisés au Cours La Fontaine, offrira une parcelle située à l'époque en bordure de la ville, aujourd'hui en plein cœur de Niamey sur le site du plateau, là où nous sommes aujourd'hui. Une seconde parcelle sera offerte en 1970.

A sa création le cours La Fontaine comptera 200 élèves, dont la moitié sont des enfants de militaires français ou nigériens.

Madame Duranthon qui dirigeait une toute petite école privée non confessionnelle en 1961 est appelée pour diriger le nouvel établissement tout en gardant la responsabilité d'une classe de CM2.

Les effectifs monteront jusqu'à 1200 en 1982, l'établissement cherchant alors à accueillir le maximum d'élèves avec un coût des frais de scolarité très faibles.

Mais cette politique a des conséquences sur l'équilibre des comptes : l'établissement est structurellement en déficit. La dette s'accumule et atteint 50% du budget en 1974. En urgence, la France paie les salaires d'octobre 1975.

Les annexes de Maradi et de Zinder gérées par l'ASPN ont également de grosses difficultés financières et elles seront fermées quelques années plus tard.

Parallèlement les relations avec les autorités nigériennes se tendent en 1976 lorsque le Général Kountché, soucieux d'orienter le maximum d'enfants vers le système national, à présent doté de lycées et d'une université, interdit aux nigériens d'intégrer le Cours La Fontaine.

La mesure est amendée un an plus tard et un système de dérogations qui perdurera de longues années est mis en place pour les enfants nigériens. Pour sortir de l'impasse financière, l'ASPN se résout à demander en 1976 le statut d'établissement public français. Une convention est signée entre l'ASPN et l'Etat français avec de nouveaux statuts. Il faudra attendre dix ans d'atermoiements de part et d'autre pour que le Cours La Fontaine devienne le Lycée La Fontaine.

En 1998 le lycée La Fontaine deviendra un établissement en gestion directe de l'AEFE, ce qu'il est toujours aujourd'hui.

En 2012, le Lycée La Fontaine célébrait ses 50 ans et un hommage était rendu au Docteur Raoux, Président fondateur bénévole du Lycée. Le préau des élèves porte aujourd'hui son nom.

Aujourd'hui, en dévoilant une plaque à l'entrée de nos locaux, nous gravons dans les murs de l'établissement notre reconnaissance à ce jeune médecin militaire, qui n'est resté que 30 mois au Niger mais dont l'action et le dynamisme ont permis la création de ce bel établissement.

Je donne la parole au Docteur Louis, Président de «Ceux du Pharo».

Laurent Thomas,

Proviseur

A Niamey, le 17 novembre 2017